



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/298

Attribution de subventions de fonctionnement à des associations artistiques, culturelles ou d'éducation populaire, pour un montant global de 8 500 euros dans le cadre du volet culturel de la politique de la ville

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 NOVEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 NOVEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 3 DECEMBRE 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS :

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/298 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A DES ASSOCIATIONS ARTISTIQUES, CULTURELLES OU D'EDUCATION POPULAIRE, POUR UN MONTANT GLOBAL DE 8 500 EUROS DANS LE CADRE DU VOLET CULTUREL DE LA POLITIQUE DE LA VILLE (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 3 novembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon a approuvé, en Conseil municipal le 23 novembre 2015, la convention territoriale de Lyon formalisant des objectifs de solidarités et de réduction des inégalités territoriales sur le territoire lyonnais. Elle s'inscrit, ainsi, dans le cadre du contrat de ville 2015/2022 de l'agglomération lyonnaise, signé le 2 juillet 2015, qui fixe les orientations politiques et stratégiques de l'agglomération pour la réduction des inégalités territoriales et définit la nouvelle géographie prioritaire.

Les engagements inscrits dans la convention territoriale 2015/2022 de Lyon traduisent la volonté réaffirmée et renforcée de mobiliser l'ensemble des politiques publiques en capacité de faire converger leurs ressources et moyens d'action au bénéfice des projets développés dans les quartiers de la géographie prioritaire.

Le développement culturel trouve pleinement sa place dans la mise en œuvre de la politique de la ville à Lyon, dont il constitue l'un des principaux axes d'intervention, tant sur le plan de la géographie prioritaire, que sur celui d'une approche thématique qu'il propose de mettre en valeur.

Ainsi, la programmation financière 2020 du volet culture de la politique de la ville, votée au Conseil municipal de Lyon du 27 janvier 2020, a attribué des subventions à 35 structures culturelles, engagées dans tous les quartiers de Lyon, dont les projets contribuent d'une manière significative aux orientations du volet culturel du contrat de ville :

- la réalisation des projets culturels des territoires (PCT) prioritaires ;
- la prise en compte des grands principes d'action que sont l'amélioration de la participation citoyenne, la promotion et les actions pour l'égalité, la lutte contre les discriminations et la prise en compte des diversités, et le partage d'informations et de connaissances.

Dans ce cadre, les projets soutenus s'inscrivent dans les engagements thématiques suivants :

- contribuer aux dispositifs éducatifs et mieux articuler à l'échelle des territoires projets culturels et projets éducatifs,
- prendre en compte les problématiques environnementales et végétales, et intégrer les problématiques d'écoresponsabilité,
- construire des modèles économiques nouveaux, susciter les mutualisations,
- intégrer les perspectives et outils numériques,

- prendre en compte les publics spécifiques et prioritaires au titre de la politique de la ville : les publics « jeunes », les personnes en parcours d'insertion sociale et professionnelle, les séniors.

Enfin, ils portent un propos et une exigence artistique et associent pleinement les habitants, grâce au partenariat avec les acteurs locaux et les institutions culturelles signataires de la Charte de Coopération Culturelle

Les actions proposées autour d'animations et événements festifs dans les quartiers de la politique de la ville restent une priorité.

Les trois premiers projets, qui vous sont proposés ici, permettent de poursuivre les objectifs décrits ci-dessus et d'offrir aux habitant-es des espaces de création, d'expression et de fêtes après la période de confinement vécue au printemps. Le quatrième projet décrit ci-dessous permettra l'accompagnement social des enfants participant au dispositif Démos dans le 9^{ème} arrondissement.

1. L'événement festif « Hippo se Delandine », porté par la MJC Confluences, qui se déroule dans le quartier Verdun Suchet, Lyon 2^{ème} :

La MJC Confluence, accompagnée des partenaires du territoire (Périscopie, Archives municipales, Habitat et Humanisme, éducateurs de prévention, etc) porte, depuis deux ans, une fête de quartier à destination des habitant-es du Quartier en Veille Active de Verdun Suchet, y compris les plus éloigné-es. Ce temps fort a pour vocation d'animer le quartier, de partir à la rencontre d'habitant-es en pied d'immeubles, et de renforcer la synergie partenariale. Cette année, compte tenu du contexte sanitaire, les partenaires ont ajusté le format et prévoient un temps fort sous forme de parcours, essaimés sur trois samedi après-midis d'ici le premier semestre 2021. La première manifestation s'est déroulée le 24 octobre en proposant une déambulation à travers des lieux emblématiques du quartier (jardin partagé, Escalier solidaire, Périscopie). Des animations à caractère culturel se tiendront dans ces lieux (visites guidées de l'ancienne prison, ateliers d'expression au Périscopie, atelier culinaire, atelier de création à la Cité Mignot, etc) ; des partenariats avec des artistes permettront de jalonner la déambulation (groupe de musique en lien avec le Marché gare, dispositif mobile, etc.). Les partenaires culturels du quartier, particulièrement les signataires de la Charte de coopération culturelle, sont impliqués (Périscopie, Archives municipales, Bibliothèque municipale, Marché gare).

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention de 1000 € à la MJC Confluence.

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2019 pour le projet « Hippo se Delandine »: 0 €

Au titre de l'année 2020 : 1 750 € sur une ligne Événement et Animation.

2. La Cité des pianistes, association l'Arrosoir, quartier Langlet Santy, Lyon 8^{ème} :

La Cité des pianistes permet à des enfants du Quartier Politique de la Ville de Langlet Santy de suivre des cours de piano, et d'être inscrit-es, avec leurs familles, dans des parcours culturels leur permettant de sortir du quartier, de valoriser leur travail et de découvrir des esthétiques et métiers culturels.

Cette année, la Cité des pianistes souhaite renforcer son partenariat avec les structures du quartier (notamment le jardin Pré Santy, le Printemps en poésie) mais aussi rayonner sur la ville, grâce à un partenariat avec la faculté de Musicologie Lyon 2 et ATD Quart Monde. Ce parcours artistique renforcé s'adresse à 12 familles, mais également à quatre étudiantes du quartier qui réalisent une recherche sur les liens entre le vivre-ensemble et la pratique artistique.

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention de 2 000 € à l'association l'Arrosoir.

Pour information subvention reçue au titre de l'année 2019 : 3 000 €

Au titre de l'année 2020 : 0€.

3. L'Attrape-couleurs- Duchère Lyon 9^{ème} : "Du pain dure" avec l'artiste Morgane Demoreuille

L'Attrape-couleurs est un Centre d'art créé en 2000 sous l'impulsion de la Ville de Lyon et de la Mairie du 9^e arrondissement. Il cherche à développer la présence des arts plastiques. Installé initialement dans les locaux de l'ancienne mairie à St Rambert, la galerie est désormais logée au pied de la Tour Panoramique sur le Plateau de la Duchère. La relocalisation de l'Attrape-couleurs modifie l'activité et le projet du Centre d'art et l'incite à l'ouverture sur le quartier et au travail partenarial.

La Galerie porte en ce sens un projet participatif avec l'artiste plasticienne Morgane Demoreuille, diplômée de l'Ecole des Beaux-arts de Lyon en "design d'espace civique". Il se déploie depuis le mois d'octobre et pour une année, en partenariat avec le Centre social Sauvegarde, la MJC Duchère et l'AFEV. L'artiste-plasticienne propose un travail symbolique et sensible autour d'une matière alimentaire : le pain.

Aliment universel, le pain est un fil conducteur entre les individus et les cultures. Il permet d'aborder les questions de transformation alimentaire, de modes de consommation et de donner à vivre une expérience alimentaire nouvelle. Les publics sont accompagnés dans un processus long de fabrication de pains dans des moules conçus pour donner l'illusion de vrais cailloux. La création de ces « pains-cailloux » et leur multiplication a pour objectif d'amener de l'étrange et d'interroger les représentations alimentaires. A côté de l'artiste, la diététicienne Coline Girerd accompagne la fabrication des « pains-cailloux » d'échanges avec les participants autour de l'alimentation éclairée. Une écrivaine sera aussi associée pour formaliser les échanges, récits et sensations des participants. La production des « pains-cailloux » pourra donner lieu à une installation au sein des équipements partenaires : dispositif mobilier, mise-en-scène des pains-cailloux et des récits des participants. Des repas scénarisés sont aussi envisagés en collaboration avec un vidéaste (prises de sons, photos ou vidéo).

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 2 500 € à l'Attrape-Couleurs.

Pour information subvention reçue au titre de l'année 2019 : 11 000 € en fonctionnement.

Au titre de l'année 2020 : 10 000 € en fonctionnement.

4. L'aide apportée au Pôle 9, MJC Centre social, situé dans le quartier de Saint-Rambert, Lyon 9^{ème}, permettra de soutenir l'association dans son rôle d'accompagnement social

auprès des enfants musiciens du groupe Démon de ce quartier jusqu'en décembre 2020. Ces enfants, issus du quartier du Vergoin (Quartier en Politique de la Ville, QPV) sont éloignés des structures culturelles. Les familles ont besoin d'un accompagnement spécifique pour permettre aux enfants de participer pleinement au projet Démon. Interrompu par le confinement, le projet prévu pour une durée de trois ans avec les mêmes enfants, est prolongé d'une année. L'aide proposée se chiffre à 3 000 € qui financent un temps partiel d'accompagnateur social.

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 3 000 € à l'association d'éducation populaire Pôle 9, MJC- Centre social.

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2019 pour le projet Démon : 0 €. Au titre de l'année 2020 : 0 €.

Vu les projets de conventions d'application à établir avec l'association MJC Confluence, l'association Pôle9, MJC – Centre social ;

Vu l'avis du Conseil des 2^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- Les subventions de fonctionnement, pour un montant global de 8 500 €, sont allouées aux associations suivantes :

Structure/projet	Quartier	Montant en €
MJC Confluence / événement festif Hippo se Delandine	Verdun Suchet, Lyon 2 ^{ème}	1 000
La Cité des pianistes / parcours de jeunes	Langlet Santy, Lyon 8 ^{ème}	2 000
L'Attrape-couleurs / « du pain dure » de l'artiste Morgane Demoreuille	Duchère Lyon 9 ^{ème}	2 500
l'association d'éducation populaire, le Pôle 9 / accompagnement Démon	Le Vergoin – Lyon 9 ^{ème}	3 000
Total		8 500

- 2- Les conventions d'application susvisées, établies entre la Ville de Lyon, l'association MJC Confluence, et l'association Pôle9, MJC-Centre social, sont approuvées.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer les dits documents et à les mettre en œuvre.

- 4- La dépense en résultant, soit 8 500 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours programme SOUTIENAC, opération Fonds d'Intervention Culturelle (FONDSFIC), chapitre 65, ligne de crédit 89064 - nature 6574, fonction 30.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Grégory DOUCET